

# LE GROUPE PARLEMENTAIRE CANADIEN D'HELSINKI

Jack Silverstone

**La signature de l'Acte final d'Helsinki par 35 pays au mois d'août 1975 a déclenché un phénomène presque sans précédent dans les conférences internationales. Divers pays de l'Europe de l'Est ont alors formé des "groupes de surveillance" des accords d'Helsinki et la majorité des dissidents du bloc soviétique avaient les yeux rivés sur les clauses touchant les droits de l'homme. Les militants ont surveillé l'application de l'Acte dans leur pays, ils ont protesté avec véhémence et par tous les moyens contre toute violation. En retour, leurs gouvernements ont imposé diverses mesures répressives afin de conserver leur joug sur ces derniers. En Occident, par mesure de sympathie, un certain nombre de groupes de surveillance ont été formés, dont la Commission américaine sur la sécurité et la coopération en Europe. Au Canada, de nombreux parlementaires intéressés par la question, tant sénateurs que députés et représentant tous les partis politiques, se sont réunis spécialement pour créer le Groupe parlementaire canadien d'Helsinki. Le présent article fait état des dispositions de ces accords et passe en revue les activités du groupe canadien.**

Le document signé à Helsinki en août 1975 se voulait l'expression de grands principes de coexistence pour les superpuissances. L'Acte final se divise en trois parties, ou selon certains, en quatre parties ou "corbeilles", comme on les appelle couramment. Le risque presque certain de voir ce dernier terme ridiculisé n'a pas empêché les "initiés" de l'adopter totalement de même qu'un certain nombre d'autres sigles et acronymes qu'on associe au document.

La première corbeille aborde la question de la sécurité en Europe. Après un préambule long et répétitif d'énoncés généraux qui viennent souligner l'importance de la paix et de la sécurité en Europe, les auteurs du texte posent un certain nombre de principes fondamentaux comme le non-recours à la menace ou à la force dans les relations internationales, et le règlement pacifique des différends. Deux clauses controversées invoquent l'inviolabilité des frontières et l'intégrité territoriale des Etats. C'est aussi dans cette première corbeille que s'insère la disposition tant contestée de la non-intervention dans les affaires intérieures. En outre, on y a inclus une section importante réclamant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté de penser, de conscience et de religion. Pour les Occidentaux, cet appel à l'inviolabilité des frontières ne venait qu'à regret confirmer les limites des

pays que l'Union soviétique avait conquis en Europe de l'Est après la Seconde Guerre mondiale, alors que la non-intervention dans les affaires intérieures a souvent été utilisée par les Soviétiques pour rejeter toute critique de ses politiques nationales. Par contre, l'article 6 de la première corbeille, portant sur les droits de l'homme, a souvent été invoqué contre les Soviétiques et leurs alliés quant au traitement qu'ils infligent à leurs dissidents politiques et religieux.

Les auteurs poursuivent ensuite pour parler de "mesures de confiance" dont l'abréviation courante est MDC, qui prévoient la notification préalable des manoeuvres militaires d'envergure, un échange d'observateurs, et, de façon générale, l'adoucissement de la tension militaire en Europe grâce à ce que l'on a décrit comme la "transparence accrue" des intentions et des objectifs.

La deuxième corbeille ou division concerne la coopération dans les domaines de l'économie, de la science et de la technique et de l'environnement. Les Etats signataires sont incités à faciliter les contacts d'affaires et à accroître les échanges d'information économique et commerciale. On fait appel à une coopération industrielle accrue dans des domaines comme l'agriculture, l'énergie et les transports. De même, le document exhorte les Etats à s'entendre sur les questions relatives à l'environnement.

La troisième grande corbeille, qui a toujours été d'importance vitale pour les Etats signataires de l'Occident et pour les dissidents de l'Europe de l'Est, concerne la coopération dans les domaines humanitaires. Les dispositions, plutôt prosaïques, sont précédées de déclarations émouvantes, encore que stéréotypées, qui expriment une concordance de vues présumée sur les valeurs ayant trait à la condition humaine sur les plans politique, juridique et social. Le texte même parle de réunion des familles, de déplacements plus faciles entre les Etats, d'échange d'information et d'amélioration de la diffusion de l'information dans divers domaines. Les media ne sont pas exclus et l'on fait même mention de l'amélioration des conditions de travail des journalistes. On incite aussi les Etats à la coopération par des échanges dans le domaine de la culture, de l'éducation et de la science.

Une quatrième division qui, en réalité, précède la corbeille des droits de l'homme, contient des déclarations générales sur les questions relatives à la sécurité et à la coopération en Méditerranée. Cette mini-corbeille constitue une déclaration de principe sur les bonnes relations et les questions environnementales, mais elle a également dans une certaine mesure soulevé le couvercle de cette boîte de Pandore que sont les questions du Proche-Orient. Les témoignages sur ces questions sont venus plus particulièrement d'un ou deux pays européens ou quasi-européens subrogés et soumis à l'hégémonie financière de certains Etats pétroliers de la Méditerranée.

## FONDATION DU GROUPE

Le Groupe parlementaire canadien d'Helsinki a été formé le 14 juillet 1977 après rencontre des représentants intéressés des deux Chambres du Parlement. Sous la direction de son premier président, M. Robert Stanbury, alors député de York-Scarborough et antérieurement ministre du revenu, et d'un comité spécial composé de sénateurs et de députés de la Chambre des communes, le groupe s'est mis au travail. Il s'est fixé pour objectif de suivre, d'étudier et de discuter les progrès réalisés, en ce qui concerne l'Acte final d'Helsinki et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe; le Groupe parlementaire canadien d'Helsinki a aussi pour fonctions de recueillir et de faire connaître l'opinion du grand public et des parlementaires sur la question.

Les préoccupations des parlementaires canadiens quant aux questions soulevées par l'Acte final d'Helsinki sont tout à fait directes et concrètes. Nombre de députés comptent dans leur circonscription des Européens de

l'Est qui se préoccupent au plus haut point du bien-être des membres de leurs familles dans ces pays. La réunion des familles constitue une préoccupation encore plus réelle d'un certain nombre de ces Canadiens. Ce problème est mis en lumière dans l'Acte final et revêt une importance significative dans les relations du Canada avec plusieurs Etats de l'Europe de l'Est. C'est là aussi une question sur laquelle se penchent les parlementaires canadiens.

Au-delà des aspects humanitaires que fait ressortir vivement l'Acte final, les législateurs canadiens, et en fait toute la population canadienne, ont des intérêts vitaux, tant sur le plan national que mondial, qui sont inextricablement liés à la scène européenne. Des relations pacifiques et une coopération accrue peuvent se traduire par des avantages tangibles dans les domaines économique et culturel pour les Canadiens alors que la nécessité d'éviter une guerre catastrophique est si évidente qu'il est inutile d'en parler. Ainsi donc, les députés et sénateurs canadiens ont toutes les raisons de s'intéresser à l'Acte final d'Helsinki et à ses ramifications.

Le Groupe parlementaire canadien d'Helsinki, étant donné sa nature et son objectif qui est d'intéresser le plus grand nombre de parlementaires possible à ses activités, a pris l'habitude d'envoyer des avis de convocation à tous les députés et sénateurs. Ainsi, un nombre relativement modeste de parlementaires ont formé un noyau de participants réguliers. La Division du droit et du gouvernement du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement, de même que le Centre parlementaire des affaires et du commerce extérieurs ont offert au Groupe des services essentiels pour l'organisation, le secrétariat et la consultation; de plus, des représentants de ces deux organismes assistent à la plupart des réunions.

D'abord, le Groupe se réunissait pour recueillir les témoignages de divers dissidents politiques et religieux de l'Europe de l'Est ainsi que ceux de leurs représentants. Le Groupe a aussi rencontré des organismes de Canadiens intéressés dont un bon nombre étaient d'origine est-européenne; ils ont présenté des mémoires sur des questions épineuses comme la réunion des familles et les activités des ambassades et des consulats des Etats du bloc soviétique au Canada. Le comité spécial a de même tissé des liens très étroits avec les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures intéressés par la négociation des accords d'Helsinki. Ces fonctionnaires, y compris les ambassadeurs, fournissent des renseignements précieux, surtout en ce qui concerne la stratégie et les tactiques de négociations. La Conférence de Belgrade s'est donc tenue à l'automne de 1977. Les négociations longues et ardues ont eu un dénoue-

ment assez peu reluisant; le seul résultat tangible a été la publication d'un communiqué plutôt neutre dans lequel on ne dit à peu près rien de plus que la Conférence de Belgrade a en fait eu lieu. Les négociations ont été difficiles et il a été presque impossible d'en venir à une entente sur nombre de problèmes, sinon sur tous. Des parlementaires canadiens, députés et sénateurs, ont agi comme participants et observateurs à la conférence de Belgrade. Vu la longueur de la session, la majorité des délégués n'ont pu prendre part aux négociations que pendant de courtes périodes, ce qui a entraîné un problème de cohésion au sein de la délégation.

De nombreux organismes canadiens se sont dits extrêmement déçus des résultats de la Conférence de Belgrade et ont critiqué les tactiques de négociation du Canada. Le Groupe parlementaire d'Helsinki s'est fortement préoccupé, et se préoccupe toujours du style de négociation à adopter afin d'atteindre les objectifs que se sont fixés tous les participants canadiens, surtout en ce qui concerne les clauses relatives aux droits de l'homme dans l'Acte final d'Helsinki. Toutefois, la controverse au sujet de ce que l'on convient d'appeler la diplomatie tranquille, par opposition à une approche plus vigoureuse qui amènerait les parties à une certaine confrontation, est devenue un sujet de discussion très vif au cours des nombreuses réunions du groupe, en particulier lorsque des organismes para-gouvernementaux y participaient.

Le Groupe parlementaire Canadien d'Helsinki a poursuivi son action après la Conférence de Belgrade sous la présidence de l'honorable Martin O'Connell, à qui a succédé M. Charles Caccia, député de la circonscription torontoise de Davenport après la nomination de M. O'Connell au Cabinet. La vice-présidence est assurée par le sénateur Paul Yuzyk.

Les deux élections fédérales de 1979 et 1980 sont venues ralentir le rythme des activités du Groupe. Toutefois, à la convocation du Parlement après les élections de février 1980, le Groupe s'est réuni pour réitérer son engagement à poursuivre ses efforts, plus particulièrement en pensant à la prochaine conférence qui se tient présentement à Madrid. A cette fin, et sous la présidence de M. Caccia, le Groupe a entrepris de tenir une série de colloques, de concert avec le ministère des Affaires extérieures. Il a organisé des discussions avec des universitaires renommés et des fonctionnaires dans le but de préparer les parlementaires susceptibles d'assister à la Conférence de Madrid de même que ceux qui en général s'intéressent à la question.

En juillet 1980, retombée intéressante pour les parlementaires: le ministre des Affaires extérieures,

Mark MacGuigan, annonce la formation d'un sous-comité de la Chambre des communes sur la sécurité et la coopération en Europe, en préparation pour la Conférence de Madrid. Le sous-comité est présidé par M. Caccia mais il est distinct du Groupe parlementaire canadien d'Helsinki. Son vice-président est M. Robert Gourd. De plus, bien qu'il s'agisse d'un sous-comité de la Chambre des communes, on y a recommandé la participation de sénateurs. Les sénateurs Yuzyk, Haidasz et Bosa, en particulier, ont été des membres actifs et assidus. Ce sous-comité du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale a entamé des audiences prolongées afin de recueillir divers témoignages sur les multiples aspects de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. En outre, le sous-comité a demandé que des mémoires lui soient présentés par les groupes et les personnes intéressés directement par les accords d'Helsinki. À remarquer que le mandat du sous-comité et du Groupe parlementaire canadien d'Helsinki a dernièrement été élargi pour couvrir non seulement la corbeille des droits de l'homme, mais aussi, compte tenu du climat international sans cesse changeant, les problèmes des relations économiques Est-Ouest de même que des questions reliées au désarmement et à la diminution de la tension militaire.

Les séances intensives de la Conférence de Madrid ont commencé en novembre et les parlementaires canadiens y participent une fois de plus à côté de la délégation permanente du ministère des Affaires extérieures. Comme à Belgrade, la plupart des députés et sénateurs n'assistent aux négociations que par rotation; et cette fois encore, les délégués, ont été choisis parmi les trois partis politiques représentés au Parlement. Le Groupe parlementaire canadien d'Helsinki joue et continuera sans aucun doute à jouer un rôle important en faisant en sorte que les parlementaires soient prêts à affronter les tâches difficiles qui les attendent pour que l'esprit et la lettre de l'Acte final d'Helsinki soient respectés en tous points. Le sous-comité du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale sera probablement dissous après la Conférence de Madrid puisque son mandat se limite à un travail préparatoire et à des enquêtes en regard de la conférence. Toutefois, le Groupe parlementaire canadien d'Helsinki va sans aucun doute continuer de déployer tous les efforts possibles après la Conférence de Madrid pour tenter d'aplanir les nombreuses difficultés qui surgissent dans la surveillance de l'application de l'Acte final. Le Groupe parlementaire canadien d'Helsinki continuera d'être fondamentalement un organe d'information pour les législateurs de même que le médiateur pour de nombreux organismes non gouvernementaux.